

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 25 mars (25/03/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 mars, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIENT REPRESENTES :**

Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

Madame LOPEZ est nommée secrétaire de séance.

17 – 25 mars 2021

**17. Reprise des résultats et vote du budget annexe lotissements –  
exercice 2021**

Rapporteur : Monsieur PORTES.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612 et suivants, L. 2311-1 et L. 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial,

**Vu** le rapport d'Orientation Budgétaire du 04 février 2021,

**Vu** l'avis de la Commission des Finances du 28 janvier 2021,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A 27 voix pour et 6 abstentions (Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET,  
DUPARC, LORENZO et VELA),**

**ADOPTÉ** le Budget Primitif de 2021 du Budget annexe lotissements équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations réelles	20 000.00	575 479.61
Opération d'ordre	551 879.61	0.00
Résultat reporté	3 600 .00	0
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>575 479.61</b>	<b>575 479.61</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opération réelle	0.00	0.00
Opération Ordre	0.00	551 879.61
Résultat reporté	551 879.61	0.00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>551 879.61</b>	<b>551 879.61</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>1 127 359.22</b>	<b>1 127 359.22</b>

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

**DONNE** délégation à Monsieur le Maire afin de notifier à Madame la Sous-Préfète et au comptable public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlement en vigueur.

Pour copie conforme

Moissac le 30 mars 2021

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :